

DÉPARTEMENT

06 - ALPES-MARITIMES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Nombre de conseillers**

• en exercice	15
• présents	13
• votants	14
• absents	2
• exclus	0

**Date de convocation :**

09 septembre 2022

**Date d'affichage :**

09 septembre 2022

**Objet**

2022\_63 Désaffectation et  
déclassement parcelle  
E1020

De la commune La Tour Sur Tinée

Séance du 16 septembre 2022 à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. ROUX Thierry

Étaient présents :

S. PAVESIO, L. LEQUINIOU, N. TAGLIAFERRI, E. MARSON, N. GODIN, I. UBALDI, Y. LAFAYE, N. DANIEL, M.COTTEREAU, D.TRUCCHI, P. MC CLURE, N.DESSENANTE

Secrétaire de séance :

Mme COTTEREAU Magali

Monsieur le Maire expose au conseil municipal l'ordre du jour concernant la désaffectation de la parcelle E1020 :

- 1- DESAFFECTATION D'UNE PARTIE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DENOMME SOUS LA PLACE
- 2- VALIDATION DE LA DIVISION FONCIERE ET PARCELLAIRE DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DENOMME SOUS LA PLACE EN VUE DE LA CREATION DE LA PARCELLE E 1020
- 3- DECLASSEMENT DE LA PARCELLE E 1020 DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL DENOMME SOUS LA PLACE
- 4- HABILITATION A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER L'ACTE EN LA FORME ADMINISTRATIVE DE CESSION DE LA PARCELLE E 1020

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Monsieur Franck STEVE souhaite réaliser un escalier surplombant le domaine public sur sa propriété située sur la parcelle E 679 (ex-bistrot des panissiers).

L'accès vers les étages d'habitation traverse le restaurant, ce qui représente une contrainte importante.

Aussi, Monsieur STEVE souhaite créer un escalier extérieur contre la

façade EST pour créer un accès indépendant pour les étages supérieurs.

Lors de la délibération du 23 septembre 2021, la COMMUNE DE LA TOUR a accepté de céder pour 1 euro le domaine public situé sous l'emprise de l'escalier. L'ensemble des frais annexes (notaire, géomètre...) restent à la charge de Monsieur STEVE.

Le 20 avril 2022, une nouvelle parcelle a été créée à la suite de l'intervention du Cabinet LUGHERINI, géomètre-expert à CONTES (06390), qui a dressé un plan de division foncière.

La nouvelle parcelle est inscrite au cadastre sous le numéro E 1020, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>.

Il convient pour le Conseil municipal de décider du déclassement par anticipation de la parcelle E 1020 du domaine public et de fixer le délai maximum dans lequel la désaffectation desdits biens devra être rendue effective.

**VU** les dispositions de l'article L2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques,

**VU** la délibération du Conseil municipal de la Commune de LA TOUR SUR TINEE en date du 23 septembre 2021,

**CONSIDERANT** que la parcelle E 1020, d'une superficie de 6 m<sup>2</sup>, fait partie du domaine public de la Commune

**CONSIDERANT** que le principe de la désaffectation de cette parcelle a été décidé par le Conseil municipal aux termes de sa délibération n° 2021-135 du 23 septembre 2021,

**CONSIDERANT** que cette parcelle doit être déclassée du domaine public communal en vue de son aliénation pour que Monsieur STEVE puisse réaliser un escalier surplombant actuellement le domaine public,

**Oùï les explications de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :**

1. **APPROUVE** la désaffectation d'une partie du domaine public communal dénommé « Sous la Place »,
2. **VALIDE** la division foncière et parcellaire du domaine public communal dénommé « Sous la place » en vue de la création de la parcelle E 1020,
3. **DECIDE** de déclasser la parcelle E 1020 du domaine public communal dénommé « Sous la place »,
4. **HABILITE** Monsieur le Maire ou un Adjoint Délégué à signer l'acte en la forme administrative de cession de la parcelle E 1020.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

**AR Prefecture**

006-210601449-20220916-2022\_63-DE  
Reçu le 20/09/2022  
Publié le 20/09/2022

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture De NICE le .  
Publié ou notifié le .

Fait à La Tour, le 16 septembre 2022

Le Maire

  
Le Maire  
Thierry ROUX

